

Les évêques préparent, avec le concours du comité national de l'enseignement catholique que vous présidez et qu'anime le secrétaire général de l'Enseignement catholique, la réforme du statut de l'Enseignement catholique. Pourquoi ?

Le statut actuel remonte à 1992 (avec quelques modifications apportées en 1996). Depuis cette date, les conditions dans lesquelles s'effectue l'enseignement sur notre pays ont changé : le brassage des populations plus fort que jamais, l'organisation de plus en plus décentralisée de l'administration, la réforme de la formation des maîtres, l'intensification des échanges dans l'enseignement supérieur entre les pays, à commencer par les pays européens, etc.

Au lieu de nous contenter de faire telle ou telle correction de type organisationnel, nous souhaitons saisir cette opportunité pour redire, et sans doute de façon plus développée que dans le statut de 1992, en quoi consiste l'originalité et la mission des écoles catholiques, leur caractère spécifique, au service de tous, sur notre pays. Nous souhaitons aussi, compte tenu de l'expérience que nous avons de la mise en pratique de l'ancien statut, clarifier ce qui doit l'être, chercher aussi à alléger ce qui peut l'être.

En quoi les établissements catholiques d'enseignement apportent-ils quelque chose d'original dans le paysage éducatif de notre pays ?

Je vois trois traits originaux. Le premier est notre manière de vivre dans les institutions que nous avons créées, quand nous sommes nous-mêmes, avec nos convictions profondes sur l'homme et sur sa vocation. Les assises de l'Enseignement Catholique ont su dire en quoi cela consiste précisément (« une école de toutes les intelligences »; « une école des ruptures et des seuils », « une écoles sans murs », « une école pour la vie, et signe de Vie ») : respect du cheminement des uns et des autres, élèves comme enseignants ; façon de procéder aux évaluations, de vivre en communauté éducative, de se référer à un amour commun et à une recherche de la vérité. Ces convictions énoncées ont en fait résonné bien au-delà du cercle de l'école catholique. Tout ceci, en réalité, veut traduire, dans la pratique éducative elle-même, une manière de vivre la Bonne Nouvelle de l'Évangile.

Le deuxième est notre manière et notre volonté de « relier ». Relier ce qui à notre sens doit l'être, en refusant les clivages ou les frontières artificielles: entre parents et enseignants, tous membres de la même communauté éducative, ou entre les différents domaines de la connaissance et de la croissance humaines. Nous cherchons modestement mais de façon décidée, sans complexes et sans préjugés, à offrir une instruction-éducation où dans le cadre familial mais aussi dans le cadre scolaire tout ce qui constitue la richesse de l'être humain soit « relié » ou puisse l'être : la culture, la vie en société, la vie de l'esprit, indissociablement intellectuelle et spirituelle(relation à soi-même, aux autres, à Dieu), la possibilité et même le devoir d'approfondir, de partager et d'annoncer la foi catholique, et donc de converser librement avec qui ne partage pas notre foi... Dans nos établissements, la foi chrétienne n'est pas une référence lointaine aux fondateurs ni une étiquette formelle, encore moins un « pavillon panaméen », mais un lieu où la foi catholique peut et doit être vécue sans entraves et sans a priori, et où l'annonce comme la proposition de la foi a lieu, dans le respect de la liberté religieuse, à laquelle tous ont droit.

Notre positionnement ou notre ancrage dans la société. Nous ne vivons pas en ghettos, entre catholiques et ne voulons pas y vivre ni y être réduits. Certains parents optent pour des systèmes scolaires confessionnels, mais ce n'est pas le choix des établissements de l'enseignement catholique associé par contrat à l'Etat. Nos établissements concernent l'ensemble de nos concitoyens. Notre accueil se veut à la fois clair et sans discrimination, dans le respect de toute religion et de toute culture, ce qui manifeste la place de la liberté religieuse dans notre pays et constitue un facteur favorable à la construction sociale. Les parents qui inscrivent leur enfant, de même que l'enfant lui-même, doivent de leur côté connaître le projet éducatif et pastoral et accepter qu'il soit suivi par leur enfant. C'est affaire de responsabilité et de cohérence d'un choix libre.

Vous avez l'air de dessiner un tableau idyllique... On entend, surtout de la part de certains catholiques eux-mêmes, des critiques disant que l'école catholique ne l'est plus tout-à-fait...

Nous ne sommes pas toujours à la hauteur et ce que nous faisons ou disons ne correspond pas toujours partout et à 100 % à ce que nous énonçons. L'avouer n'a rien de honteux. Il ne faut pas nier, ni s'étonner ni se faire une raison de certains dysfonctionnements, parfois même assez graves. Si nous sommes parfois mis devant certains illogismes, ou si la discordance entre ce que nous affichons et ce que nous proposons... nous est retournée, c'est sans doute d'abord pour que nous nous en corrigions ! Nous avons encore du chemin à faire et nous aurons toujours à en faire...Devant la vérité, le beau, le bien, nous sommes aussi pèlerins...

Ceci dit, il faut tout de même avoir le sens des proportions : sur un dispositif qui couvre un pays entier, (plus de deux millions d'élèves, plus de 6000 établissements, et de 25000 enseignants), comment s'étonner de certaines demi-réussites ou même de certains échecs ? J'invite très fortement tous ceux qui souhaitent des améliorations à s'engager personnellement à les promouvoir !

On accuse parfois l'enseignement catholique de ne s'occuper que des plus favorisés.

Que fait-on des milliers d'écoles primaires, parfois les seules qui subsistent encore dans bien des régions de France, et parmi les plus pauvres ? Nous sommes disponibles et désireux d'une présence et d'une action vigoureuse là où les besoins sont les plus criants. L'histoire ancienne et récente le montre, par les créations des premières écoles pour les plus pauvres dans les siècles passés. Mais il y a mauvais procès, malhonnêteté, ou hypocrisie à nous lancer cette critique si, lorsqu'il s'agit de créer un lycée ou un collège en zone sensible, les créations de poste sont refusées ! Nous sommes en droit d'une garantie de l'exercice pratique de la liberté des parents d'inscrire leur enfant dans l'école de leur choix.

Les élus de la nation le savent. Proches du terrain, ils y sont d'autant plus attentifs que beaucoup d'entre eux et de leurs enfants, quelle que soit leur famille politique, sont heureux de bénéficier de l'offre de l'enseignement catholique.

On entend parfois dire que l'école catholique coûterait cher à la nation ?

C'est une contre-vérité. C'est même le contraire qui se passe. Que je sache, les parents, y compris les catholiques, contribuent par l'impôt à l'effort éducatif de la nation, et de toutes les écoles,

publiques et privées. Ils attendent et ils ont droit à tous ! De plus, faut-il rappeler que l'Etat n'est ni propriétaire ni gestionnaire des établissements de l'enseignement catholique : les charges d'investissement- travaux, restauration, agrandissement ou construction de locaux sont en très grande partie à la charge des familles, non sans sacrifices considérables. J'ajoute encore que les personnels non enseignants sont salariés non par l'Etat mais par les associations gestionnaires ! On peut calculer les économies ainsi réalisées par l'Etat...

Devant les tensions qu'on enregistre dès lors qu'on parle d'éducation, quels encouragements ?

Le « recrutement » des éducateurs et leur formation, et ceux des chefs d'établissement, constituent des urgences premières. Il vaudrait mieux dire le soutien des vocations d'enseignants et d'éducateurs. Pour s'engager sur ces chemins hautement stratégiques que sont les métiers de l'enseignement, les jeunes ont besoin des encouragements de leur famille et de la reconnaissance sociale qu'ils méritent. Et cette reconnaissance sociale, même si elle ne se confond pas avec la revalorisation des salaires, la suppose.

Il y a aussi et toujours l'encouragement à la responsabilité. L'inscription de leur enfant dans l'école que les parents choisissent est un acte grave. Celui-ci ne constitue pas une délégation de la responsabilité éducative à des prestataires de service mais un engagement à la collaboration. Il faut saluer l'engagement financier, la générosité et les sacrifices considérables consentis par les parents. Je pense aux parents engagés dans les organismes de gestion, la catéchèse, les associations de parents d'élèves. Ils ne se prétendent ni des saints ni des héros mais ils vivent leur engagement bénévole comme une implication personnelle et cohérente avec le choix qu'ils ont fait pour leur enfant.

+ Eric AUMONIER, Evêque de Versailles

Membre du Conseil pour la pastorale des enfants et des jeunes,
Mgr Aumonier préside le comité national de l'enseignement catholique